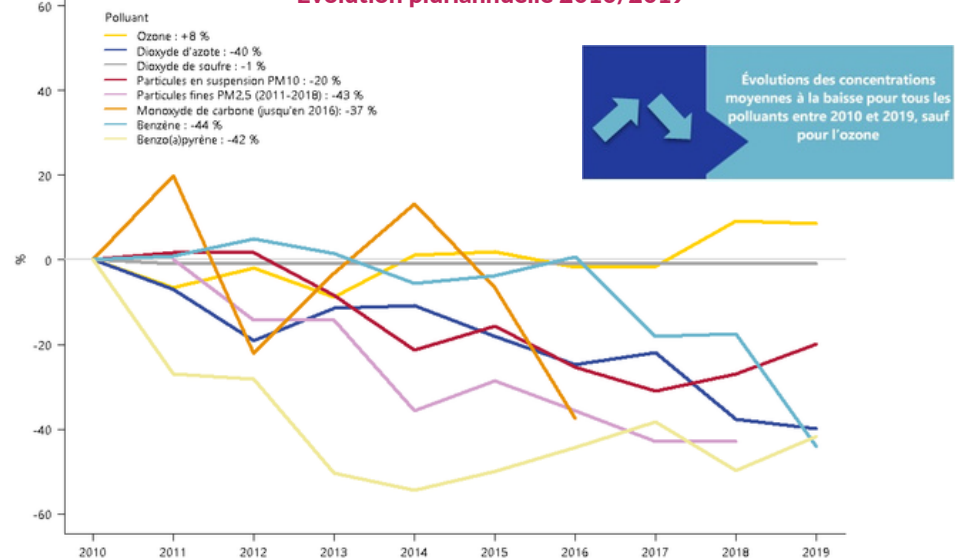


Bilan de la qualité de l'air 2019 Haute-Vienne

A retenir

- Pollution ponctuelle : aucune procédure préfectorale d'alerte déclenchée – dépassement de l'objectif de qualité (visant à protéger la santé) pour l'ozone (O3) - quelques hausses ponctuelles des particules PM10.
- Pollution chronique : dépassement de l'objectif de qualité (visant à protéger la végétation) pour l'O3 – agglomération de Limoges : niveaux de pollution par le NO2 et les particules PM2,5 plus élevés près des axes de circulation à fort trafic (A20, N520, N147, N141, bds périphériques).
- Évolution sur les 10 dernières années : baisse de la pollution sauf pour l'O3.
- Pesticides dans le centre de Limoges : baisse de 3 herbicides (prosulfofcarbe, pendiméthaline et triallate), par rapport à 2018 – présence de lindane (insecticide interdit d'utilisation agricole depuis 1998).

Évolution pluriannuelle 2010/2019



Pollution ponctuelle



Pollution chronique



Nombre de jour de procédure	Haute-Vienne	Nouvelle-Aquitaine
PIR PM10	0	2
PAL PM10	0	4
PIR ou PAL SO ₂	0	0
PIR ou PAL O ₃	0	0
PIR ou PAL NO ₂	0	0

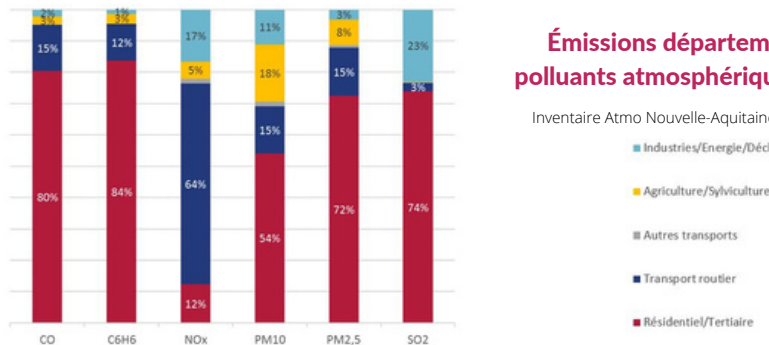
PIR : Procédure d'Information et de Recommandations
PAL : Procédure d'Alerte

Procédure préfectorale d'alerte à la pollution

0 jour
0 jour de procédure préfectorale pour aucun polluant déclenché en 2019 en Haute-Vienne

Émissions départementales de polluants atmosphériques en tonnes

Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 – ICARE v3.2.2



C6H6 benzène
CO monoxyde de carbone
NO2 dioxyde d'azote
O3 ozone
PM10 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm
PM2,5 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm
SO2 dioxyde de soufre

Retrouvez le bilan des données 2019 complet sur www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications